

Le Baptême est-il nécessaire au Salut ?

Si l'on faisait un petit sondage et que vous deviez vous-même répondre à la question, peut-être vous rendriez-vous sur un moteur de recherche internet, ou feriez-vous appel à l'intelligence artificielle. Mais si votre bibliothèque contient le Catéchisme de l'Église Catholique, pourquoi ne pas simplement aller lire ce qu'il enseigne à ce sujet ? En ouvrant le Catéchisme au numéro 1257, on lit : “Le Seigneur Lui-même affirme que le Baptême est nécessaire pour le salut”. Ici le catéchisme se réfère à une parole de Jésus en l'Évangile de Jean au chapitre 3, verset 5.

Mais est-ce que cela signifie que tous les non-baptisés ne sont pas sauvés ?

Le baptême est nécessaire au salut parce que, pour entrer dans le Royaume de Dieu, nous avons besoin d'être rachetés par l'offrande de Jésus à son Père. On ne peut pas entrer dans la salle des Noces de l'Agneau sans le vêtement des noces (cf. Mt 22,12-13). Or, ce vêtement, on l'obtient, sans mérite, par la grâce du baptême, et il incombe ensuite au baptisé d'en prendre soin. Car si on est baptisé de “corps” par le sacrement, faut-il encore que le coeur suive. Et le baptême du “coeur” est plus important que celui du “corps”. Cela permet d'ouvrir l'accès au Royaume à celles et ceux qui, sans recevoir le sacrement de baptême via la fontaine baptismale, peuvent être baptisés dans leur coeur par une grâce spéciale venant du Seigneur. Par exemple, un catéchumène qui chemine vers le baptême et meurt avant de l'avoir reçu, en son coeur en avait déjà la grâce. Une personne appartenant à une autre religion mais vivant selon une conscience droite au point que si elle avait connu la foi chrétienne, et qu'elle aurait pu y adhérer librement, elle l'aurait fait, vit déjà de la grâce du Sauveur. Quant aux enfants qui ne verront jamais le jour, ou qui sont morts trop jeunes pour poser des actes libre, l'Eglise croit en la Miséricorde de Dieu qui n'est pas lié aux sacrements et peut conférer

la grâce d'un sacrement indépendamment de sa célébration. Ainsi, le baptême est nécessaire au Salut, mais il convient de ne pas fermer la possibilité du salut aux non-baptisés, car ils peuvent vivre de la grâce qui vient de la mort et de la résurrection du Fils. Il est toutefois important de signaler trois choses par rapport à ce qui précède :

1) Si la possibilité d'être sauvé, pour les non-baptisés, est bien réelle, il n'en demeure pas moins qu'ils le sont par la grâce qui vient du Christ, et que par cette grâce, ils sont rendus membres de l'Eglise. Ainsi, d'une part, les non-baptisés qui sont sauvés le sont par le Christ, et non par leur propre religion ou croyance. D'autre part, l'adage traditionnel "Hors de l'Eglise, point de salut" est confirmé, puisque par la grâce reçue du Christ, ils deviennent membres de son Eglise, même s'ils n'ont en pas conscience. Il n'est donc pas vrai de soutenir que cet adage est désormais dépassé. Il demeure vrai, et il ne peut en être autrement puisqu'il doit être tenu de foi.

2) Le sacrement du baptême est la porte d'entrée des autres sacrements. Ces derniers ne peuvent donc pas être reçus sans que le sacrement du baptême ait au préalable été conféré. Ainsi, celui qui reçoit la grâce baptismale, sans pour autant recevoir le sacrement, n'a pas accès aux 6 autres sacrements institués par le Christ. Une telle personne peut donc vivre sous la motion de la grâce et être sauvée, mais la voie dans laquelle elle se trouve est limitée et moins sûre que la voie normale qui reste celle de la réception du baptême sacramentel. On comprend ainsi pourquoi la mission d'annoncer le Christ à tous les hommes et de les appeler au baptême sacramentel demeure centrale.

3) Si le baptême est nécessaire au salut, il n'en n'est pas la garantie. En effet, on doit, après l'avoir reçu, en vivre concrètement, on doit vivre conformément à la foi. Le Baptême est le sacrement de la foi. Une foi morte ne conduit pas à la vie éternelle. C'est la foi vive en Jésus-Christ qui sauve.